

**Réunion du Comité directeur national mixte sur la transition en matière d'emploi
(CDNMTE)**

9 mai 2012

Salle de conférence du v.-p. des RH, 1400, chemin Merivale, de 10 h 15 à 11 h 45

Présents

ACIA

M. Gérard Étienne
Mme Pamela Larocque
Mme Nancy Darling

AFPC

M. Bob Kingston – par téléphone
M. Fabian Murphy – par téléphone
M. Raphael Tarasco – par téléphone
Mme Marlene O'Neil

IPFPC

D^{re} Valérie Coupal – par téléphone
D^r Tom Wright – par téléphone
M. Alan Messner – par téléphone
Mme Mélanie Chenier – par téléphone

La réunion permet de traiter certains points qui n'ont pas été abordés à la réunion du 8 mai 2012.

1. Membres de comités de sélection aux fins de maintien en poste

Le niveau de gestion des membres de comités a été abordé de nouveau. Ainsi, les mesures à prendre de la réunion du 8 mai ont changé et les syndicats n'ont plus besoin de fournir leurs commentaires sur la composition des comités.

Mesure : Si un processus de sélection aux fins de maintien en poste a été mené sans représentation conforme au document sur le processus de sélection aux fins de maintien en poste, le processus sera lancé de nouveau.

La direction communiquera une liste à jour dès que possible.

2. Ententes relatives aux griefs

Mesure : Le syndicat de l'agriculture présentera à Gérard Étienne une ébauche d'entente relative aux griefs.

Gérard Étienne examinera l'ébauche et en fournira une copie à l'IPFPC pour examen.

3. Questions de l'AFPC

Q1 : Quel est le plan de l'Agence en ce qui concerne la réduction des employés nommés pour une période déterminée?

R1 : La stratégie d'attrition de l'ACIA visait en partie à gérer les postes pour une période déterminée, en mettant fin à ceux-ci. Après l'annonce du budget, l'ACIA pourrait devoir augmenter le nombre de nominations pour une période déterminée afin de se doter de la marge de manœuvre nécessaire pour atteindre la réduction de 56,1 millions de dollars.

Mesure : Gérard Étienne donnera aux syndicats les renseignements suivants :

- le nombre d'employés nommés pour une période déterminée,
- le nombre d'employés nommés pour une période déterminée qui ont obtenu un poste permanent.

Q2 : Est-ce qu'un processus de gestion des postes vacants est en place? Quelles mesures sont prises pour atténuer le risque pour les employés touchés/les employés déclarés excédentaires et gérer le recours à des postes de durée déterminée?

R2 : Oui. Toutes les demandes de dotation indéterminée doivent être approuvées par le comité des ressources humaines. Toutes les demandes de dotation, incluant déterminé et/ou intérimaire plus d'un mois, doivent recevoir l'autorisation en matière de priorité par l'entremise du système d'administration des statuts prioritaires de l'ACIA avant d'être nommer.

Q3 : À quels endroits sont situés les postes qui seront offerts aux employés de l'ACIA ayant reçu une garantie d'offre d'emploi raisonnable (GOER)?

R3 : L'objectif est d'absorber ces employés dans leur province de travail actuel.

Q4 : Quels critères seront utilisés pour jumeler les inspecteurs aux postes qui seront offerts?

R4 : Lorsque des postes deviendront vacants, les employés seront jumelés aux postes pour lesquels ils ont les compétences et les qualifications, ou ils recevront une nouvelle formation pour les acquérir.

Q5 : Quelle est la démarche à suivre pour l'employé qui veut quitter l'Agence volontairement par échange de postes?

R5 : Les employés intéressés doivent remplir et soumettre le formulaire de [Demande pour un échange de postes](#) à l'Équipe de gestion des effectifs de l'ACIA. Les données sur l'employé seront enregistrées dans une base de données pour l'échange de postes. L'Équipe de gestion des effectifs de l'ACIA consultera régulièrement la base de données et présentera à la direction de l'ACIA des possibilités de jumelage aux fins d'échanges de postes. On communiquera avec les candidats d'échanges de postes pour obtenir d'autres renseignements ou aux fins d'évaluation s'il y a lieu.

Q6 : Étant donné que les conventions collectives prévoient des échéanciers précis, et vu l'évolution des renseignements concernant la transition en matière d'emploi, y a-t-il une marge de manœuvre quant aux dates limites?

R6 : L'ACIA n'a pas reçu de marge de manœuvre quant au moment où se fera la réduction du budget. Les employés disposeront de la période de réflexion prévue dans leur convention collective pour prendre des décisions, plus une année entière après la fin de cette période. Il y a toutefois la possibilité d'offrir un mois de plus aux employés pour l'échange de postes.

4. Employés d'un Centre d'expertise (CE)

Les engagements suivants ont été pris à l'égard des employés de centres d'expertise :

- Les employés qui ont reçu une lettre les informant de l'intention de l'Agence de créer des centres d'expertise ne font pas partie des employés touchés ou excédentaires. Lors de la mise en place des centres d'expertise, en 2015, ces employés n'auront pas à passer par un processus de sélection. Ils ne recevront pas de lettre destinée aux employés touchés.
- Les employés du soutien administratif, qui ont reçu une lettre les informant qu'ils font partie du personnel touché, demeurent dans la catégorie du personnel touché pour réaliser des économies dans l'administration interne. Certains d'entre eux devront peut-être passer par un processus de sélection aux fins de maintien en poste.
- À compter de 2015, lorsque les centres d'expertise seront en place, les réinstallations se feront sur une base « volontaire ». Les réinstallations s'échelonnent sur trois ou quatre ans.

- Les employés qui choisissent de ne pas se réinstaller au centre d'expertise recevront une garantie d'offre d'emploi raisonnable (GOER) dans leur province.
- Les employés à cinq ans de leur retraite au moment de l'établissement des centres d'expertise en 2015 n'auront pas à se réinstaller.

5. Fiches d'information

La terminologie utilisée dans la dernière version des fiches d'information porte à confusion (notamment l'utilisation du terme excédentaire) et ne tient pas compte des récentes discussions sur la diffusion de listes d'employés se portant volontaires pour quitter l'Agence.

Mesure : Les syndicats formuleront des commentaires par écrit d'ici la fin de la semaine au sujet des fiches d'information.

Une nouvelle fiche d'information sur l'échange de postes sera rédigée.

6. Le point sur le budget

Les syndicats aimeraient recevoir des mises à jour concernant le budget. Le présent comité n'a pas le mandat d'examiner en particulier l'information liée au budget.

Mesure : Il est convenu que Jim Butcher sera invité à participer à la prochaine réunion pour parler de la manière dont les réductions seront mises en œuvre.

7. Groupe de travail sur les centres d'expertise

Gérard Étienne proposera au CRH qu'un représentant syndical de l'IPFPC et de l'AFPC fasse partie du groupe de travail. Bob Kingston aimerait y représenter l'AFPC.

Mesure : L'IPFPC communiquera le nom de la personne désignée.

8. Prochaines réunions

Comme il a été convenu que le comité aura des réunions hebdomadaires, il serait plus efficace que les points à l'ordre du jour des prochaines réunions puissent être abordés à l'avance par le Comité des ressources

humaines pour assurer des discussions efficaces aux réunions du CDNMTÉ.

Mesure : Les syndicats fourniront la liste des points à l'ordre du jour des prochaines réunions.

9. Comités d'autres niveaux

On se soucie encore du manque de transparence et de l'échange d'information des comités au niveau des centres opérationnels. Gérard Étienne précise que dans certains cas, les centres opérationnels n'ont peut-être pas encore l'information parce que le plan de mise en œuvre des décisions touchant les programmes qui découlent du budget est encore en cours d'élaboration. Quant aux questions liées aux RH, certains renseignements ne sont disponibles qu'à l'échelle nationale.

Mesure : Gérard Étienne fera un suivi pour s'assurer que toute l'information disponible sur les questions touchant les programmes est diffusée et discutée ouvertement.

Les syndicats aviseront Gérard Étienne :

- des questions particulières qui devraient être soulevées;
- des experts qui, de l'avis des syndicats, devraient rencontrer les comités.

Les syndicats estiment que les comités d'autres niveaux devraient commencer à se réunir immédiatement. Gérard Étienne en fera part à sa prochaine téléconférence.

10. Tour de table

On se demande si le travail ne se fait pas de manière cloisonnée dans les directions générales. Il importe de considérer la transition en matière d'emploi comme une question touchant l'ensemble de l'ACIA.

Mesure : Les syndicats collaboreront avec Neil Bouwer pour fixer une réunion afin de discuter du modèle de soutien à la haute direction de l'AC et du modèle de soutien aux bureaux externes.

Après la réunion, les syndicats prévoient une réunion avec Gérard Étienne, Pamela Larocque et Jennifer Nasrallah afin d'examiner les cas de dotation particuliers dont ils aimeraient discuter.

Gérard Étienne
Vice-président, Ressources humaines

Date

D^{re} Valérie Coupal
Coprésidente, IPFPC

Date

Bob Kingston
Coprésident, Syndicat de l'agriculture

Date

Nancy Darling
Conseillère de liaison patronale-syndicale
Relations en milieu de travail
613-221-7092

N° du SGDDI : 3341934 v.2